



PROJET SUR LES ACTIONS LÉGISLATIVES
POUR LA PRÉSERVATION DURABLE DU
CAPITAL NATUREL Y INCLUS LES FORÊTS

Mohamed DIEDHIOU
REPES

APPERÇU DE LA PRÉSENTATION

I. ÉLÉMENTS DE RAPPEL

1.1. Globe international

1.2. Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal (REPES)

1.3. Définitions

1.4. Résumé du projet

II. LES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectifs

2.2. Résultats attendus

III. LES TÂCHES À RÉALISER

IV. CADRE INSTITUTIONNEL

V. CALENDRIER

I. ÉLÉMENTS DE RAPPEL

1.1. Globe international

L'Organisation mondiale des législateurs (GLOBE International) est une organisation internationale composée de parlementaires nationaux de plus de 80 pays qui s'engagent à élaborer et à superviser l'application des lois en faveur du développement durable.

Siège: Bruxelles, Belgique

Domaines:

changement climatique, comptabilité économique et environnementale, gouvernance forestière, biodiversité, electro-mobilité.

I. ÉLÉMENTS DE RAPPEL

1.2. REPES



- **Création en 1998 avec le soutien de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN);**
- **le réseau s'inscrit dans une dynamique d'appui aux pouvoirs publics, aux collectivités locales et aux acteurs de l'environnement;**
- **promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance environnementale au Sénégal;**



I. ÉLÉMENTS DE RAPPEL: SUITE

Le capital naturel fait référence aux ressources telles que minéraux, plantes, animaux, air, pétrole de la biosphère terrestre, vus comme un moyen de production d'oxygène, de filtration de l'eau, de prévention de l'érosion, ou comme fournisseur d'autres services naturels.

Source : [EEA](#) *Multilingual Environmental Glossary*

I. ÉLÉMENTS DE RAPPEL: SUITE

Fôret: « terrain recouvert à 10% au moins d'une formation d'arbres pouvant atteindre au moins deux mètres à maturité, d'arbustes ou de broussailles d'une superficie minimale d'un demi-hectare d'un seul tenant; continue d'être considérée comme forêt, durant une période de dix ans, à compter du jour où est constatée la destruction, les formations forestières ayant subi une coupe, des fouilles ou explorations, un incendie ou autres agressions entraînant leur destruction totale; sont également considérés comme forêts, les terres à vocation forestières....”

Art. 2- 21 de la loi n°2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier

I. ÉLÉMENTS DE RAPPEL

1.3. Résumé du Projet

- ❖ Les législateurs de GLOBE font progresser la gouvernance de REDD + et du capital naturel vers la mise en œuvre de l'agenda 2030;
- ❖ Permettre aux législateurs nationaux de renforcer leurs législations pour l'intégration de l'approche du capital naturel dans les politiques de développement, avec un accent particulier au Sénégal et au Nigéria sur la formulation d'un cadre normatif pour REDD+ et pour le succès de la Grande Muraille Verte.

ÉTAS IMPLIQUÉS

❑ LE SÉNÉGAL;

❑ LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO;

❑ LE NIGERIA;

II. OBJECTIF ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1. L'objectif général

Le REPES contribue à l'amélioration des cadres législatives relatifs à la préservation durable du capital naturel y inclus les forêts

R.1. Le renforcement des capacités des parlementaires à la gouvernance environnementale;

R.2. La contribution à la mise en œuvre des conventions internationales par l'harmonisation avec les textes nationaux relatifs à la préservation durable du capital naturel;

R.3. La participation au renforcement des cadres législatifs relatifs à la préservation durable des forêts.

II. AXES STRATEGIQUES

Le projet GEF6 Globe Législateurs « Actions législatives pour Faire Progresser la gouvernance REDD+ et le capital naturel vers la mise en œuvre de l'agenda 2030 s'intéresse aux domaines suivants :

- Gouvernance forestière (REDD+)**
- Comptabilité économique environnementale ;**
- Grande Muraille Verte.**

III. LES TÂCHES À RÉALISER

- ✓ Relance de l'implémentation du **SEEA 2012** (*System of Environmental Economic Accounts*) de la Division de Statistique des Nations Unies au Sénégal afin de disposer des **données** sur la disponibilité du **capital naturel** (et de leurs interactions avec **l'activité économique et le développement humain**) dans notre pays nécessaires pour informer les décisions politiques pouvant impacter sur l'environnement...

**L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE SUR LA MISE
EN ŒUVRE DE LA COMPTABILITÉ
ÉCONOMIQUE ENVIRONNEMENTALE
COMME OUTIL DE PLANIFICATION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE AU
SÉNÉGAL**

Points forts

- l'importance de disposer d'une équipe pluridisciplinaire : le partenariat ANSD-MEDD a conduit à la mise en place d'un comité technique pluridisciplinaire facilitant ainsi l'appropriation et l'application des concepts ;
- l'accès et le partage de données multi-sources : la compilation des comptes environnementaux nécessite des données de format divers (cartographiques, statistiques, etc.) et portant sur différentes thématiques (superficie des terres boisées, données d'inventaire du couvert végétal et de la faune, exploitation forestière, exportation, importation, etc.). Celles-ci sont détenues par diverses institutions dont le cœur de métier peut varier. La localisation, la mise à disposition et l'exploitation de ces données selon une approche participative est une condition primordiale pour la réussite du travail ;
- l'existence de bases de données internationales pour combler les insuffisances au niveau national ;
- le renforcement des capacités des membres de l'équipe et des structures concernées sur les concepts, la comptabilité environnementale, les statistiques de l'environnement, la comptabilité nationale, etc. ;
- la production d'informations clés utiles à la prise de décision : les résultats serviront de plaidoyer pour améliorer la gouvernance du secteur et appréhender au mieux l'état et la dégradation de l'environnement ainsi que les coûts y afférents ;
- le benchmarking pour capitaliser les expériences au niveau international (ateliers d'échanges, voyage d'études, etc.) ;
- la contribution des comptes forêts au suivi des ODD.

Points faibles

Les difficultés rencontrées pour la compilation des comptes environnementaux sont relatives à :

- l'insuffisance, l'irrégularité et l'incomplétude de données ;
- le manque d'information sur la production non contrôlée au niveau des services techniques compétents entraînant une difficulté pour équilibrer le total des ressources qui, pour chaque produit, doit être égal au total des emplois ;
- l'homologation de facteurs de conversion.

